Wolecmme, liseur de dessins, rue Nationale, est tombé d'une échelle, en descendant d'un métier à piquer. L'ouvrier, Pierre Deboosehère, âgé de 13 ans, demeurant rue du Champ-de-Mars, à Lannoy, a été l'objet des soins de M. le docteur Faidherbe, qui lui a ordonné quinze jours de repos.

— Antoine Carré, teinturier, âgé de 53 ans, travaillant pour le compte de MM. Motte et Meillassoux, teinturiers-apprêteurs, s'est fait une entorse au pied gauche. Le blessé, qui habite rue Desaix, nevra subir un repos de huit jours, prescrit par M. le docteur Godefroy.

— Un maçon, Louis Preu, âgé de 33 ans, demeurant rue de Pierre-de-Roubaix, est tombé d'une hauteur de quatre mètres, dans une maison en construction, rue de Menin. Il a été relevé avant des contusions à la jambe et au poignet droits. M. le docteur Faidherbe, a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Delmotte-Médard, entrepreneur, et lui a ordonné un mois de repos.

— Charles Lambert, drosseur, âgé de 33 ans, demeurant rue Desaix, cour Bogaert, s'est blessé au pouce de la main gauche. L'ouvrier, qui est occupé dans l'établissement de *M. Louis Watine* fabricant, a été l'objet des soins de M. le docteur Picquet, qui lui a ordonné six jours de repos.

— L'un des ouvriers de l'atelier de M. Louis Thamiry, s'est blessé à la main droite, en démontant un sommier en fer. M. le docteur Mariage, qui a examiné le blessé, François Vanghel, âgé de 41 ans, demeurant rue Sainte-Thérèse, cour Florin, lui a ordonné huit jours de repos.

— Dans le même établissement, Jean Vambunden, rattacheur, âgé de 18 ans, demeurant rue des Longues-Haies, s'est blessé au pouce de la main droite. Il devra d'après M. le docteur Bernard subir un repos de quinze jours.

— L'un des ouvriers de la Société anonyme de peignage de la rue du Collège a fait une chute et s'est luxé une côte. M. le docteur Drosne, qui a examiné le blessé, Henri Dujardin, âgé de 51 ans, demeurant rue de la Conférence, lui a ordonné huit jours de repos.

— Dans la filature de M. Charles Pollet, une soigneuse et deux soigneuses ont été blessées au cours de leur travail. La première, Hélène Duleux, âgée de 15 ans, demeurant au fort Mulliez, a eu le pouce de la main gauche écrasé par les cylindres de son métier. La seconde ouvrière, Angèle Libert, âgée de 23 ans, demeurant rue Cloreul, s'est fait une entorse au poignet gauche. Enfin la troisième, Fidéline Lepers, âgée de 25 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, s'est blessée à l'index droit. Toutes trois ont été l'objet des soins de M. le docteur Labbe, qui leur a ordonné huit jours de repos.

— Un chaudronnier en fer de l'atelier de M. Crépelle-Fontaine, a été blessé au pied droit, par la chute d'une tôle de bouilleur qu'il manœuvrait. L'ouvrier, Cyprien Roth, âgé de 19 ans, demeurant rue de Flandre, devra chômer quinze jours de l'avis de M. le docteur Faidherbe.

— En soulevant une pièce de tissus, l'un des ouvriers de l'établissement de M. Dubar-Delespaul, fabricant, s'est contusionné le pouce de la main gauche. M. le docteur Picquet, qui a examiné le blessé, Auguste Canonne, âgé de 43 ans, demeurant rue du Caire, cité Saint-Henri, lui a ordonné dix jours de repos.

NE MANGEZ que le beurre d'Oostcamp le meilleur, le plus fin de tous les beurres. Rue du Bois, 13 et dépôts. Frais, le kilog. 3 fr. 50. Salé, 3 fr. Téléphone. On porte à domicile. 71020

NECROLOGIE. — On annonce la mort dans sa soixante-septième année de M. Louis-Philippe Deroubaix, négociant en vieux métaux, demeurant boulevard de Beaurepaire, 230. Ses funérailles auront lieu le lundi 9 courant à 9 heures et demie en l'église du Très-Saint-Rédempteur.

CROIX

LA DUCASSE DU VIEUX CRECHET. — Diverses réjouissances sont organisées à l'occasion de la kermesse annuelle, par les habitants de la rue du Boulevard, quartier du Vieux Crechet. Le vendredi 13 juillet, grande retraite aux flambeaux. Le samedi 14, à 3 heures, chez M. Jules Lenoir, concours de fumeurs. A 5 heures chez M. Josse, jeu de boule pour les dames. Le dimanche 15, à 7 heures du matin, chez M. Masure, concours de pinsons, 25 francs de prix. A 5 heures, chez M. Mesplomb, jeu de la planche trouée.

Le lundi 16, à 6 heures et demie, chez M. Manuelle, jeu de bouchon. 1er prix, une belle montre, ainsi que plusieurs objets. La rue sera pavoisée et illuminée.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Léopold Vaneverbecq, 22 ans, homme de peine à l'usine du gaz, a été blessé en tombant sous un rail qu'il portait. Il en est résulté des lésions internes et des contusions à la main gauche qui nécessiteront un repos d'une dizaine de jours.

PIGEONS VOYAGEURS. — Un arrêté préfectoral d'interdiction vient d'être signifié à un habitant de la rue Faidherbe, Emile Lemaire, né au Cateau, qui s'était substitué à Alfred Jubleux, sujet belge pour obtenir en faveur de ce dernier une autorisation de détenir des pigeons voyageurs. Le commissaire de police a dressé procès-verbal aux délinquants.

WASQUEHAL

L'AVENUE GEORGES HANNART. — Tel est le nom d'une nouvelle avenue que la maison Hannart frères va ouvrir prochainement de la place communale de Wasquehal jusqu'aux abords de la gare de Croix. Le tracé en est établi et l'on peut dès maintenant se rendre compte des débouchés utiles qu'elle ouvrira au commerce local en même temps qu'elle permettra aux importantes usines de se ravitailler par des voies directes et des transports moins coûteux. Une voie ferrée sera effectuée sur la nouvelle avenue pour desservir les établissements Hannart frères et Eycken et Leroy, jusqu'ici astreints à des voiturages détournés et dispendieux. Un accord serait même déjà conclu entre ces maisons et la firme Holden pour la fusion des voies ferrées sur le parcours de la rue de la Gare jusque dans la cour de la petite vitesse.

Dans le projet qui a été dressé l'avenue Hannart, mesure 20 mètres de largeur : elle s'étend en ligne droite, de la ferme de la Seigneurie jusqu'au canal et inclinant un peu à droite, va se souder à la rue de la Gare, à la naissance de la rue du Creusot à Croix. Passant d'abord la Vieille Marque, et traversant les pâtures de la ferme Tiberghien, elle franchira le canal sur un pont, longeant à droite les bâtiments du forage de la teinturerie et à gauche la raffinerie de pétrole.

Des terrains seront ménagés sur toute la longueur de la route pour la construction d'habitations et dans quelques années cette avenue sera assurément la plus belle des rues de la commune. Les habitants se félicitent avec raison des avantages de cette création et de l'embellissement qu'elle apporte.

LANNOY

UN SUCCES SCOLAIRE. — M. Jules Willin, qui a suivi les cours publics des langues étrangères donnés dans les salles de l'hôtel Pierre-Catteau, à Roubaix, vient d'obtenir le diplôme d'anglais.

LE CONCOURS DE TIR. — Les séances du concours de tir à la carabine, offert par l'Association amicale d'anciens élèves de l'école des garçons auront lieu les dimanches 8, 15 et 22 juillet. Parmi les vingt prix qui sont offerts on remarque une carabine Lebel et des objets utiles d'une grande valeur. Il y a aussi des prix en espèces.

Le tir commencera chaque dimanche à onze heures du matin et finira à 6 heures du soir. Une heureuse innovation a été introduite dans le règlement du tir : tout tireur aura droit, chaque dimanche, à un carton d'essai et 5 cartouches, moyennant le versement de vingt centimes après avoir souscrit.

LYS

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Georges Lagneau pharmacien à Lys, décédé à Lille, à l'hôpital St-Sauveur, où il était en traitement depuis huit jours. Le défunt qui était originaire de Carvin, était âgé de 45 ans. Il était délégué cantonal du canton de Lannoy.

TOUFFLERS

CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE A L'EGLISE. — Selon la décision du Conseil de fabrique, une tribune destinée aux chantres va être construite à l'église. Les travaux commenceront la semaine prochaine et seront exécutés d'après les plans donnés par M. Derignaucourt, architecte à Roubaix.

SAILLY

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain, à onze heures du matin à la Mairie. L'ordre du jour porte : Projet d'établir la halte d'Hem au passage à niveau de la route n° 154, de Roubaix à Blandain; Fête du 14 juillet.

ASCQ

UNE CHUTE GRAVE. — Un pénible accident qui a failli coûter la vie à un habitant d'Ascq, s'est produit mercredi, à Anstaing. M. Jean Henno, couvreur, âgé de 60 ans, demeurant à Ascq, était occupé vers 5 heures de l'après-midi à réparer le toit de l'habitation de M. Delerue, quand il perdit l'équilibre et tomba à la renverse d'une hauteur de cinq mètres. Relevé inanimé, le vieillard fut ramené chez lui à Ascq. Dans la soirée, pris de fréquents étouffements, il reçut à sa demande les derniers sacrements. Toutefois, une amélioration sensible s'est produite dans la journée de jeudi. M. Henno se plaint de douleurs violentes dans le dos.

Communications

FANFARE DE TROMPETTES « L'ANCIENNE ». — La commission administrative de la fanfare de trompettes l'« Ancienne » informe les sociétaires qu'il y aura répétition générale obligatoire samedi prochain, 7 courant, à neuf heures précises du soir. — Ordre du jour : Festival d'Ostende des 5 et 6 août prochain. — N. B. — Les membres honoraires et amis qui désirent accompagner la Société, peuvent se faire inscrire, dès à présent, au local, chez M. Alfred Lecomte, 58, rue de l'Epeule.

SOCIETE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER. — Les membres de la société de secours mutuels St-François-Xavier sont priés de se rendre au local, le dimanche 8 juillet, pour la réunion générale et trimestrielle. Ordre du jour : Admission de nouveaux sociétaires; compte-rendu du trimestre; questions diverses. Les personnes désireuses d'en faire partie sont priées de venir à cette heure. 81, rue du Fontenoy, café Molière.

PHILHARMONIQUE DU JEAN GHISLAIN. — La Commission rappelle aux sociétaires la répétition du samedi 7 courant, à cinq heures précises. Répétition avec les enfants de l'école de la rue Ternaux, des morceaux qui doivent être exécutés le dimanche 8 juillet, à trois heures, au concert organisé par les anciens élèves de l'école.

WATTRELOS

UNE ARRESTATION MOUVEMENTEE AU FORT LILLOIS. — Jeudi matin, à quatre heures et demie, les agents de sûreté Gaultier, Planckart, Chantraine et Delhaye s'en allèrent de Roubaix vers Wattrelos dans l'intention de mettre en état d'arrestation un habitant du Fort Lillois déjà célèbre par ses méfaits quoique encore jeune, Casimir Martens, se disant de sa profession rattacheur, mais en réalité fraudeur. Il y avait contre Martens un mandat d'arrêt décerné par M. Delale, juge d'instruction, pour vols, coups et blessures commis à Roubaix.

A cinq heures les agents se trouvaient à la porte du fraudeur. Aux coups qu'ils frappèrent, une fenêtre s'ouvrit et la jeune femme de Martens apparut, déclarant qu'elle ne recevait pas si matin, que d'ailleurs son mari était absent. On se décida à forcer la serrure, et on alla querir M. Bossard, commissaire de police, qui arriva aussitôt. Un attroupement de plus de quatre cents personnes s'était formé et les quatre agents se tenaient devant et derrière la maison, afin d'empêcher toute fuite, car on était persuadé qu'à cette heure matinale, Martens était chez lui.

Mais quand on voulut forcer la serrure, on s'aperçut que la clef avait été mise en dedans : on enfonça la porte à violents coups de pieds, et on entra.

Le corridor ne donna rien pas plus que les deux pièces du rez-de-chaussée, et on arriva à l'étage, où Mme Casimir, ébouriffée et goguenarde, se trouvait seule. Mais au même instant un remous se produisit dans la foule : Casimir venait d'y apparaître, cherchant à trouer la haie vivante qui l'entourait : les agents accoururent et l'un d'eux empoigna le fraudeur.

Mais celui-ci doué d'une agilité et d'une vigueur extraordinaires, parvint à échapper de ses mains, quand l'agent, se voyant débordé, sortit son revolver. Arrivèrent alors M. Bossard et les autres agents, et Casimir, ligotté, fut conduit à Roubaix. Il était 7 heures et demie.

Jusqu'à midi on fut persuadé que Martens avait su se cacher au rez-de-chaussée et qu'il était sorti pendant que la police était à l'étage. Mais le mystère fut éclairci quand le voisin de Martens vint déclarer que l'on avait démoli la muraille de son grenier. Casimir, se voyant cerné, assiégé dans sa maison, avait pratiqué une brèche dans la muraille, avait passé ainsi dans la maison voisine et était sorti. On sait le reste.

Le dernier méfait de Martens, celui qui a motivé le mandat d'arrêt lancé contre lui, remonte à quelques semaines. Il avait, de concert avec un autre malandrin, dépouillé et malmené sur la passerelle des Scies un instituteur de la rue Delezenne, à sept heures du matin.

Il est intéressant de rappeler que Martens a réussi un jour, il y a trois ou quatre ans, à s'évader de la prison de la Mairie de Wattrelos, en démolissant, à l'aide d'une traverse en bois, le cadenas qui fermait la porte. Son frère, aujourd'hui décédé, réussit à s'échapper de la prison militaire de Douai.

UNE DESCENTE DE PARQUET. — Jeudi à 3 heures, descendait à Wattrelos par le tramway électrique, M. de Beaulieu, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Planck. Le magistrat, que rejoignit aussitôt M. Bossard, commissaire de police, était suivi par deux gendarmes de Lille escortant un personnage dont nous avons raconté les exploits, un nommé Carden, connu sous le sobriquet suggestif de « Bonne Chère ». Cet individu, domestique chez les époux Stock, voituriers, avait, par escalade et effraction, commis des vols d'effets et de bijoux, le 15 mars dernier.

Le but du Parquet dans sa visite d'aujourd'hui, était de se rendre un compte exact de l'état des lieux, ce qui fut chose faite à quatre heures. « Bonne Chère » avait avoué son méfait et le magistrat reprit le tramway en son honorable compagnie.

CAPTURE D'UN EXPULSE. — La gendarmerie a arrêté rue Pierre Catteau un nommé Louis Prévost, né à Dottignies et demeurant à Leers (Belgique) Il a été dirigé sur Lille jeudi matin.

LES FETES DES 5, 6 ET 7 AOUT. — Les cafetiers du centre organisent, pour la Saint-Laurent, leurs festivités annuelles, qui seront, cette année, plus brillantes encore que les autres. Concert le dimanche : braderie avec places gratuites pour les marchands, ballons, concerts feux d'artifices le lundi : jeux populaires, retraites aux flambeaux, bals publics le mardi. On fait bien les choses, à la Place, et le passé garantit de l'avenir.

LES CONCOURS DE DECLAMATION ET DE CHANT DU 14 JUILLET. — Les concurrents sont informés que Mlle Leroy, accompagnatrice du chant, se tiendra à leur disposition le jeudi, 12 juillet, avant-veille de la fête, de sept à 10 heures du soir, salle Briffaut, pour la répétition des morceaux à exécuter.

Les déclamateurs pourront retirer à la Mairie, à partir d'aujourd'hui, le morceau imposé : le jury a choisi, pour le genre dramatique, « Dandolo », d'Ernest Legouvé, et « La « Garonne » de Nadaud, pour le « genre ».

ENTRE VOISINS. — La dame Heunens, née Deleporte Marie, du Nouveau-Monde, s'est plainte d'insultes que lui ont faites ses voisins : même plainte de la part d'Emile Pischer et de sa femme, habitant Beaulieu : enfin, Paul Legley, du Petit-Fournai, a reçu des coups de son voisin, Verdonck. Des plaintes ont été déposées à la police, de ces divers chefs.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale; à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

EXAMEN DU CERTIFICAT D'ETUDES DANS LES ECOLES LIBRES. — C'est hier, jeudi, qu'ont eu lieu les examens du certificat d'études dans les écoles libres. Ils ont été présidés par M. Bernot, inspecteur du diocèse. Sur 167 élèves présentés, 33 ont été ajournés. Dans les reçus, il y en a eu 13 avec la note Très bien ; 39, Bien ; 42, Assez bien, 50 Satisfaisant. L'élève reçu le premier, Lucien Delmarquette, de l'école de la rue du Rhin, a reçu un volume donné par Mgr l'archevêque de Cambrai.

SUCCES AUX EXAMENS DE BACCALAUREAT. — M. Jean Laroy, ancien élève de l'institution Saint-Michel vient de passer avec succès les examens de baccalauréat moderne à Paris.

AU NOUVEAU CIMETIERE. — Au cimetière du Pont-de-Neuville, les travaux sont poussés activement. Hier, on a commencé les fouilles en vue de la construction de l'habitation du conservateur et du pavillon-abri destiné au public. Nous reviendrons sur ces travaux dans un prochain numéro.

LA QUESTION DES POMPES FUNEBRES. — L'Union Commerciale nous demande la reproduction de la lettre suivante :

« A Monsieur le Maire,
» A Messieurs les Adjoints,
» A Messieurs les Conseillers municipaux de la ville de Tourcoing,
» Messieurs,

» Avant de continuer à démontrer publiquement et par plus d'un exemple, combien le monopole concédé à la Société Générale des Pompes funèbres atteint gravement, non seulement les commerçants de la ville, mais également la population tout entière, l'Union Commerciale croit de son devoir d'appeler votre attention sur les renseignements complémentaires qu'elle vient de recevoir des villes où ce monopole est exercé par la dite Société Générale des Pompes funèbres.

» Il résulte de l'ensemble des réponses que, partout les habitants se plaignent des tarifs élevés du transport des corps et des accessoires réclamés par ladite Société, (la même qui exploite à Tourcoing), et du grave préjudice que cette Société cause, (par la raison qu'elle est toujours informée la première à chaque décès, à un grand nombre de commerçants, pour toutes les fournitures relatives au deuil, sans aucun profit pour les familles intéressées.

» Il est malheureusement trop certain, malgré les promesses de l'Administration en cette question des Pompes funèbres, que la Société étrangère fera à bien des branches du commerce local un tort considérable.

» L'Union Commerciale qui désire obtenir en cette affaire une solution donnant toute garantie et toute satisfaction à la population et au commerce tourquennois, a tenu à intercéder près M. le Ministre de l'Intérieur, à seule fin de ne pas ratifier le marché de gré à gré passé entre la Ville et la Société Générale des Pompes funèbres.

» Dans cette lettre dont nous vous remettons copie ci-incluse, l'Union Commerciale disait particulièrement :

« Si, contre notre attente, l'autorité supérieure, » après avoir annulé le marché de gré à gré intervenu » entre la ville de Tourcoing et la Société Générale » des Pompes funèbres, ne pouvait empêcher le monopole proprement dit, pour le transport des corps, » et son remplacement par la libre concurrence commerciale, nous demandons instamment que ce monopole soit exercé par la ville elle-même, qui exploite déjà directement les services du gaz, de l'ébouage, du Conditionnement, Service des eaux, etc. »

» Cette solution donnerait dans une mesure aussi » large, satisfaction aux commerçants tourquennois » et à la population, tout en étant une source de revenus pour la ville elle-même. »

» Nous venons vous prier ici, Messieurs, de bien vouloir étudier cette question des Pompes funèbres, comme service municipal.

» Nous estimons, qu'après réflexion, vous vous rendrez compte que l'exploitation de ce nouveau service pour la ville elle-même permettrait à cette dernière de se créer de nouveaux revenus, et ce, sans aucunement léser, bien au contraire, les intérêts de la population et du commerce local.

» Indépendamment de tous ces avantages, il est certain que le service des Pompes funèbres comme service municipal, donnerait toutes garanties de décence, de régularité, de discipline, de correction, sans lesquelles, à l'heure actuelle, il revêt un caractère odieux et indispose bien des familles.

» Monsieur le Maire,
» Messieurs les Adjoints,
» Messieurs les Conseillers municipaux,

» Veuillez croire, en cette circonstance, que l'Union Commerciale n'a pas la prétention d'imposer ses desiderata, mais qu'elle cherche hors et avant tout l'intérêt général tout en mettant comme elle l'a toujours fait, toute question de politique et de parti-pris à part.

» Elle ose espérer, après les renseignements donnés ci-dessus, que vous accueillerez favorablement sa demande, si, comme elle en a la ferme conviction, l'autorité supérieure ne ratifie pas le marché de gré à gré passé avec la Société Générale des Pompes funèbres.

» Veuillez agréer, Messieurs, nos civilités empressées.

» Pour l'Union Commerciale
» Le Président
» Signé : M. POUCET »

Au moment de fermer cette lettre, il nous arrive des réponses plus catégoriques encore au sujet du monopole accordé à la Société Générale des Pompes funèbres.

» On nous écrit notamment :

1° « Le Commerce et les particuliers de notre ville » seraient certainement très heureux et auraient intérêt à la disparition du monopole accordé à la Société Générale des Pompes funèbres. »

2° « La Société Générale des Pompes funèbres exerce directement et indirectement tous les commerces se rattachant au deuil, tels que : couronnes, tentures funèbres, chapelles ardentes, lettres de faire part, distribution à domicile, adresses, cercueils, crêpes, voiles, etc. etc.

LA FETE DU 14 JUILLET. — LE CONCOURS DE CHANT ET DE DECLAMATION. — Nous recevons la communication suivante :

« Le concours de chant et de déclamation organisé, sous la présidence de M. Henri Loridant, conseiller municipal, s'annonce comme devant avoir un véritable succès et constitue une des parties les plus intéressantes de la fête du 14 juillet. En présence du nombre considérable d'adhésions qu'elle a reçues, la Commission spéciale a arrêté comme suit la répartition des diverses catégories :

1. Académie de musique : les divisions d'excellence, supérieure et de ducs ; 2. Hôtel-de-Ville, salle des adjudications : première division, sections lyriques et comique ; 3. Salle du Casino, rue Nationale : deuxième division, sections lyrique et comique.

« 4. Nouvelle Union tourquennoise, déclamation : sections dramatique et comique. Dans chaque salle, on tirera au sort l'ordre d'exécution des concurrents, à 2 heures précises, et on commencera aussitôt après. Dans le but d'éviter les erreurs ou les malentendus et de faciliter au public l'audition aux divers concours, il sera publié, par les soins de la Commission, un programme détaillé dont un exemplaire sera envoyé à chaque concurrent et affiché dans chaque salle. »

FETE NATIONALE. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

Les pâtissiers et boulangers français, habitant Tourcoing qui désireraient fournir à la ville des brioches à distribuer le jour de la fête nationale, sont invités à déposer au Secrétariat de la Mairie, dans la matinée du mardi 10 juillet, à titre d'échantillon, deux brioches du poids moyen de 95 à 100 grammes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le chef du secrétariat.

LES PECHEURS A LA LIGNE. — Mercredi à neuf heures, café Moors, la Société des Pêcheurs à la ligne a tenu sa première réunion de la saison. L'assistance était fort nombreuse.

La situation de la Caisse qui a été présentée a accusé des résultats inespérés. Des résolutions, grosses d'heureuses conséquences pour l'avenir de la Société ont été prises à l'unanimité : 1. Continuation de l'affiliation au Syndicat départemental si dévoué pour la défense de nos cours d'eau. 2. Surveillance des autorités à qui incombe tout naturellement la garde du canal à stimuler et à provoquer par des récompenses. 3. Défense de l'hygiène des eaux par tous les moyens : pétitions, démarches, etc. 4. Projet de fédération de toutes les sociétés tourquennoises. 5. Réempoissonnement (2 s) du canal au moyen de subventions à solliciter. Réunions plus fréquentes et encouragement aux pêcheurs isolés à se syndiquer.

Une nouvelle réunion très importante aura lieu la semaine prochaine.

LA GREVE DES CHAUDRONNIERS EN CUIVRE. — Pendant la journée de jeudi, la situation est restée stationnaire. Les ouvriers ne se sont pas présentés à leurs ateliers. Ils ont envoyé à leurs patrons une lettre par laquelle ils disaient maintenir leurs revendications. Quant aux patrons, ils sont décidés à ne pas céder.

ARRESTATION DE DEUX VOLEURS DE ZINC — Dans la nuit de mercredi à jeudi, deux agents de police de patrouille rue du Levant, apercevaient quatre hommes semblant chargés de paquets assez volumineux. Ils s'avancèrent et les rôdeurs prirent la fuite. Mais deux d'entre eux purent être arrêtés : Ce sont Constant Duchatel, âgé de 33 ans demeurant rue des Piats et Désiré Levillain âgé de 17 ans, tous deux fraudeurs. Ce qu'ils portaient était du zinc de gouttières.

Interrogés, ils n'ont pas voulu dire où ils l'avaient volé. Une enquête a donc été ouverte.

ABUS DE CONFIANCE COMMIS AU PREJUDICE D'UN SYNDICAT. — La commission du syndicat « l'Union des Travailleurs » vient de déposer une plainte contre deux tisserands : Henri Losfeld, âgé de 31 ans demeurant rue du Dahomey et Albert Bostoen, âgé de [illegible] ans. Ces deux hommes avaient été chargés de percevoir les cotisations auprès des ouvriers adhérents au syndicat. Tous deux avaient conservé l'argent, soit le premier 96 fr. 50 et le second 45 fr. 50. L'un des deux hommes a disparu.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Jules Desurmont, une bâcheuse, Marguerite Dujardin, âgée de 11 ans, demeurant à Bondues, a fait une chute et s'est fait une entorse au poignet droit. M. le docteur Bernard lui a prescrit un repos de huit jours.

— Un employé de la maison Gutkind frères, rue des Anges, M. Henri Dewambrechies, âgé de 16 ans, demeurant rue du Pont-de-Neuville, 96, s'est fait une entorse au pied gauche en marchant dans une salle de la fabrique. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Cuisset.

UN PRECOCE VOLEUR. — Un procès-verbal pour vol a été rédigé à la charge d'une jeune garçon, Augustin Vanneste, âgé de douze ans et demi, coursier chez M. Declercq, quincaillier, rue Saint-Jacques. Ce jeune garçon avait été envoyé par son patron chez M. Noël, mécanicien, rue de la Cloche. Il en profita pour voler une montre appartenant à un magasinier, Jules Coupleux.

UN CHARIOT EN DETRESSE RUE DU BRUN-PAIN. — Jeudi matin, vers onze heures, un camion appartenant à M. Fournier, marchand de grains, à Roubaix, passait rue du Brun-Pain, lorsqu'un essieu de devant se brisa. Le véhicule, très fortement chargé, dut être débarrassé des marchandises qu'il portait, par un autre camion. Celui qui avait été avarié a été mis immédiatement en réparation. Les dégâts sont purement matériels.

MOUVAUX

A L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES. — L'Association des anciens élèves organise un grand concours de tir qui aura lieu les dimanches 8, 15, 22, 27 juillet et 5 août. De nombreux objets de valeur figurent dans la liste des prix.

UNE DISTINCTION. — M. Joseph Pudepièce, instituteur à Mouvaux, vient d'être nommé officier d'académie.

MARCQ-EN-BARŒUL

TRAVAUX DE PAVAGE. — Les travaux de pavage sont actuellement effectués dans la seconde partie de la rue du Risban entre la Rianderie et le Croisé-Laroche. La circulation est, de ce fait, interrompue jusque samedi prochain 7 juillet, dans la soirée. Les chariots peuvent emprunter les chemins de Barœul ou de l'Hericogrie.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

UNE PLAINTE POUR COUPS. — Mme Nathalie Verschure-Delporte a porté plainte contre M. Cyrille Adyns, ouvrier de fabrique qui lui aurait porté des coups. De son côté, M. Adyns accuse le fils de Mme Verschure, de s'être livré sur lui à des voies de fait. Les deux plaignants portent de légères contusions qui les ont forcés de s'aliter. Le jeune Verschure a pris la fuite après la rixe et a été arrêté à Mouscron. La gendarmerie de Tourcoing instruit cette affaire.

L'ADORATION. — La cérémonie de l'Adoration aura lieu en l'église St-Quirin, dimanche prochain 8 juillet. Les exercices préparatoires ont commencé mercredi soir; les sermons sont prêchés par M. l'abbé Tilly.

HALLUN

AUX VETERANS DES ARMEES DE TERRE ET DE MER. — Dimanche prochain, aura lieu de 4 à 6 h., à l'estaminet des « Vieux Amis », rue des Ecoles, la réunion trimestrielle de la 965e section de la Société des vétérans des armées de terre et de mer.

DEUX ARRESTATIONS. — Dans la journée de jeudi la police a mis en état d'arrestation un expulsé du nom de Félix Cleppe, ouvrier agricole, âgé de 63 ans.

— Un vagabond Gustave Desurmont, âgé de 59 ans, a été également arrêté pour mendicité. Tous deux seront transférés à Lille ce matin, par les soins de la gendarmerie.

UN ACTE DE PROBITE. — Dans la matinée de jeudi, le préposé des douanes Wauquier a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 112 francs ainsi que deux coupons de la Société nationale des chemins de fer vicinaux belges. Le préposé Wauquier, qui fait partie de la brigade de la gare, a remis sa trouvaille entre les mains du receveur de la grande vitesse, M. Amelin. Le propriétaire des valeurs les a réclamées quelques heures après.

LILLE

UNE REUNION ALLEMANDE. — Dimanche prochain, 8 juillet, aura lieu à Lille, dans la chapelle des Prêtres du Sacré-Cœur, rue des Stations, 89, à 4 heures et demie du soir, la réunion mensuelle des personnes de langue allemande.

Le sermon en allemand sera donné par le R. P. Schoulza, directeur de l'œuvre.

REUNION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE. — La commission départementale s'est réunie mercredi après-midi, à la Préfecture. Elle a accordé une bourse de 300 francs à Julien Lestienne, de Wasquehal. La commission a ensuite désigné des délégués ouvriers qui seront envoyés à l'Exposition Universelle.

M. Gustave Défossez, instituteur à Wattrelos, a obtenu une bourse de séjour à l'étranger de 300 fr.

PALMES ACADEMIQUES. — Mme Martin, née Brogniart, institutrice à Lille, est nommée officier de l'instruction publique. Sont nommés officiers d'académie : MM. Placide Courtoy, instituteur public à Hautmont ; Gustave Lecoustre, instituteur public à Aubers : Joseph Pudepièce, instituteur public à Mouvaux.

FIANÇAILLES. — M. le docteur Thiroloix, agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux de Paris, avec Mme veuve Briaumont, fille de M. Lasmolles, ancien directeur du touage de la Seine.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL

23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le metière. Couronnes en tous genres. Téléphone 550356

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COUSART-LEBOUGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Emile Cousart**, décédé à Roubaix, le 5 juillet 1900, dans sa 17e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Ternaux, 11, à 8 heures 1/4.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 56575

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

L'« HARMONIE DES ECOLES » DE TOURCOING

Tourcoing, le 4 juillet 1900.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*

Veuillez, s'il vous plaît, insérer dans votre prochain numéro, les quelques lignes suivantes :

L'« Avenir » a publié ces jours derniers sous le titre de « Projet à l'eau », la dissolution de l'« Harmonie des Ecoles ». Cette dissolution a été décidée parce que, dit-on, la société nuirait au recrutement de la musique municipale, ce qui n'est fondé sur aucune base solide. Mais à notre avis,

---

FEUILLETON DU 7 JUILLET. — N° 81

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

IX

EN FAMILLE

Elle enroula ses bras sur le gros cou de l'armateur, qui se mit à rire :

— Petit masque, c'est pour que je t'en paie la moitié que tu dis cela ?

Arnold déclara avec bonne humeur :

— La reconnaissance envers vous, mon cher beau-père, n'a rien qui nous effraye.

— Vous êtes de petits malins ! leur répondit-il bonnement ; vous feriez de moi tout ce que vous voudriez !

Berthe et Arnold échangèrent de fins coups d'œil en dessous ; ils se croyaient très malins, en effet, et ne réfléchissaient pas aux dangers que pouvaient courir leur fortune, presque tout entière confiée à M. Champagney. Ils étaient censés posséder un million chacun ; mais Berthe n'avait pas touché la moindre parcelle du sien, et Arnold avait été ravi de remettre cinq cent mille francs à son beau-père.

Cependant, M. Champagney prenait son petit verre et le portait lentement à ses lèvres, et, quand il eut siroté quelques gorgées :

— Je vous en gagnerais bien d'autres sans ce Claude...

— Ah ! mais, Claude ! fit Berthe avec un mouvement d'impatience, il nous ennuie à la fin !

Arnold calma sa femme :

— Il ne faut pas lui en vouloir, ma chère enfant ; il ne doit pas être tout à fait responsable. Je ne sait quel travail se sera opéré dans son cerveau.

— Eh ! parbleu ! continua M. Champagney, ce détraquement spécial des gens qui se prennent aux grands mots, aux théories... Mon fils est un utopiste qui voudrait fabriquer une omelette sans casser des œufs. Selon lui, ces quatre-vingt-dix mille francs que nous avons gagnés, l'auraient été déloyalement.

— Par exemple ! prononcèrent Berthe et Arnold dans un même mouvement d'indignation.

— C'est une spéculation, continuait M. Champagney, goguenard, et mon fils n'admet pas la spéculation... Comme si tout le monde n'en fait pas ! Pourquoi laisserions-nous le bénéfice au voisin ?

Arnold approuva largement son beau-père ; il se voyait déjà, par cette participation aux bénéfices, à la tête de deux à trois cent mille francs de revenus ; et Berthe se sentait une des reines de Paris.

— Par exemple, ce que je ne comprends pas, fit Arnold, c'est que vous ne remettiez pas Claude à sa place ; ce n'est pas à un gamin comme lui...

— Oh ! attendez !

Et l'armateur avala brusquement le reste de son petit verre ; puis il eut un geste décidé, un geste qui aplatissait son fils.

— Je vous avoue, mon cher beau-père, insista Arnold, que je ne comprends pas l'importance que vous lui avez laissé prendre, cette ingérence dans la direction d'une maison dont vous êtes l'unique chef, en somme ?

— Si, si, vous allez comprendre.

Et M. Champagney, avec un ton parfait de sincérité, donna cette explication :

— Quand vous êtes venu pour la première fois au Hâvre, je me trouvais en proie à une grande fatigue cérébrale qui me forçait à m'adjoindre un collaborateur...

— Et Claude paraissait tout naturellement indiqué, fit Arnold.

— Parbleu !... Comment aurais-je pu supposer les lubies qu'il avait dans la cervelle ? Je lui confie donc la direction de ma maison... tout en le dirigeant. Or, il s'est présenté ceci, c'est que nous avons eu à nous engager de tous côtés et que, à un moment donné, nous avons manqué de capitaux. En affaires, sans capitaux on ne fait rien.

— Evidemment ! déclarèrent Berthe et Arnold avec une touchante union.

— Moi, je ne pouvais pas m'en occuper ; j'étais cloué à Ingouville. Claude s'est alors adressé à un de mes correspondants d'Australie, qui se trouvait momentanément en Angleterre, et à qui il avait eu l'occasion de rendre service ; vous savez bien ?

— Oui, ce Fergusson.

— Remarquez que les premiers banquiers de Paris en auraient fait autant.

— Et Claude a voulu se donner de l'importance en laissant croire que c'était personnellement à lui qu'on rendait service ?

— Ah ! que vous le connaissiez bien ! Les deux millions qu'il nous fallait ont été portés à son compte personnel, en effet ; et comme, d'une part, tous mes capitaux, à moi, sont engagés, comme, d'autre part, c'est sur ces deux millions que roulent mes nouvelles affaires...

— Vous êtes forcé d'en passer par les volontés de ce gamin ?

— C'est-à-dire que... j'y mets beaucoup de patience ; je veux éviter une querelle... Et je me laisse filer sous le nez des affaires où nous gagnerions des cinq, six cent mille francs...

— Avec lesquels, fit Arnold indigné, vous auriez déjà désintéressé ce M. Fergusson ?

— Parbleu !

Berthe eut un beau mouvement :

— Ecoute, papa ! Tu as un million à moi et cinq cent mille francs à Arnold ; il me semble que cela doit suffire ?...

Mais M. Champagney interrompit :

— Tu n'entends rien aux affaires, ma petite ; on ne retire pas comme cela quinze cent mille francs d'une caisse sans...

— Puisque tu les aurais tout de suite regagnés, papa.

— Non, non. Je veux prendre mon temps pour rembourser ces deux millions sur mes bénéfices annuels... à moins... à moins qu'un nouveau commanditaire ?...

Il avait glissé ces derniers mots d'un ton dégagé ; il ajouta aussitôt, avec componction :

— Et ce qu'en je ferais, serait pour vous, mes enfants ! Moi, je n'ai plus besoin de rien...

Arnold se frappa le front :

— Ma sœur ! prononça-t-il ; ma sœur qui a trois millions !

Toujours bien désintéressé, M. Champagney dit :

— Votre sœur !... Tiens, c'est une idée... Cela aurait l'avantage de se passer entre nous, bien en famille. Mais, si cela ne devait pas plaire au baron de Kermeric, je vous prierai, mon cher Arnold, de ne pas même en ouvrir la bouche...

— Raymond ! fit le vicomte. Nous nous entendons comme les deux doigts de la main.

M. Champagney eut un léger tressaillement et une flamme jaillit de ses petits yeux gris ; mais il s'était enveloppé de fumée : Arnold ne pouvait voir à quel point la conclusion de cette causerie le ravissait.

Deux jours plus tard, le vicomte et la vicomtesse de Preuilly se rendaient à la Frochais, sous prétexte d'entourer de leur affection la baronne de Kermeric.

Lorsqu'ils arrivèrent au château, ils trouvèrent le comte de Preuilly qui se promenait, tout bouleversé, dans le vestibule.

— Déjà, fit-il en les embrassant ; mais... mais il n'est pas possible que vous ayez déjà reçu ma dépêche ?

— Non, père ; nous venions vous surprendre, passer quelques jours avec vous... Qu'y a-t-il donc ? interrogea Arnold.

— Il y a, mon enfant, que les jeunes femmes commettent toujours des imprudences, que, depuis quelques jours, ta sœur, malgré nos objurgations, à moi et à Raymond, continuait ses promenades, s'entêtait à aller sans cesse au Guildo. En ce moment, je tremble qu'elle ne mette au monde un enfant mort. Le médecin m'a chassé de sa chambre ; il voyait bien que je ne pouvais pas calmer mon émotion. Raymond est fort, lui, ainsi que sa mère. La douairière affirme que tout ira bien. Ah ! chère enfant !...

Il attira encore Berthe contre lui :

— Je vous en prie, ma chère fille, ne commettez pas d'imprudence quand vous aurez ce bonheur. C'est atroce, de telles angoisses !

Berthe qui, sans aimer, ne refusait jamais aux siens le simulacre de l'affection, couvrit son beau-père de câlineries, tout en disant :

— Mais pourquoi ne la surveillait-on pas ?... Pourquoi ne la forçait-on pas à être raisonnable ?

(A suivre.) PIERRE SALES.